



**Administration générale**

**Décision n° 2021-252**

**Objet :** Fixation de tarifs municipaux au titre de l'année 2022

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L 2125-1,

Vu l'avis de la commission consultative des marchés d'approvisionnement,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2019 définissant les règles de calcul du quotient familial,

Considérant la nécessité de réévaluer certains tarifs à appliquer pour l'année 2022,

DECIDE de fixer les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 tels que indiqués dans le tableau annexé.

DECIDE d'accorder la gratuité pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public lorsque cette occupation ou cette utilisation ne présente pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Fait à Sceaux, le 8 décembre 2021



Philippe LAURENT

**VILLE DE SCEAUX**

**TARIFS 2022**

**Décision du maire n° 2021-252 du 8 décembre 2021**

## SOMMAIRE

Cimetière	page 3
Marchés d'approvisionnement	page 4
Stationnement payant des véhicules - parcs de stationnement	page 5
Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone orange A	page 6
Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone orange B	page 7
Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte	page 8
Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte (suite)	page 9
Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte (suite)	page 10
Forfait de post-stationnement (FPS)	page 10
Stationnement résidents	page 10
Stationnement actifs	page 10
Abonnements Pro soin à domicile	page 10
Emplacements réservés au stationnement	page 11
Emplacements dédiés à la promotion d'une activité artisanale, de commerce ou de services scéenne ayant une façade commerciale sur la rue	page 11
Places de parkings normalisées occupées ponctuellement par une activité commerciale ou de vente (hors véhicule dédié à la vente)	page 11
Terrasses	page 12
Soldes	page 12
Etalages, appareillages, mobiliers	page 12
Kiosque des Blagis	page 12
Véhicule servant à la vente	page 12
Bulles immobilières de vente	page 12
Collecte sélective des déchets	page 12
Occupation commerciale de voirie publique	page 12
Palissades ou clôtures	page 13
Emprise de chantier	page 13
Installation d'une grue	page 13
Echafaudage volant, éventail	page 13
Réalisation de travaux pour le compte des riverains, de tiers identifiables, des concessionnaires du domaine public ainsi que les travaux de remise en état de l'espace public à la suite de dégradation par des tiers	page 13
Occupation du domaine public sans droit constatée	page 13
Occupation commerciale sans droit	page 13
Ramassage et enlèvement des déchets de restauration rapide ou à emporter dans un rayon de 200 mètres autour de l'établissement	page 13
Dépôts non autorisés sur l'espace public	page 13
Dégradation ou abattage d'arbres du domaine public communal	page 13
Ambulants, spectacles de marionnettes et cirques temporaires	page 14
Marché de Provence	page 15
Tournages de film	page 15
Manège	page 15
Location des salles municipales	page 16
Mise à disposition des sites pour loges	page 17
Mise à disposition des espaces de tournages (décor)	page 17
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite	page 18
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite	page 19
Location de matériel municipal	page 19
Remplacement du matériel municipal	page 20
Archives - documentation	page 20
Mise à disposition de personnel	page 20

## SOMMAIRE

Foire aux santons et crèches de Provence	page 20
Badges d'accès zone piétonne ou parcs de stationnement mairie	page 21
Badges d'accès bâtiments	page 21
Badges de pointage concerto des établissements d'accueil Petite enfance	page 21
Jardins familiaux	page 21
Ventes d'ouvrages et autres supports	page 21
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)	page 22
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)	page 23
La Manufacture, fablab fibres et textiles	page 23
Publicité Sceaux-mag	page 23
Etablissements d'accueil de la petite enfance	page 24
Accueil périscolaire du matin (APM)	page 25
Pause méridienne	page 25
Accueil péri-scolaire du soir maternel (APSM)	page 26
Accueil péri-scolaire du soir élémentaire (APSE)	page 26
Utilisation sans droit des prestations ALSH et garderie du mercredi 11h30 à 12h30	page 27
Espace relais du quartier Alsace-Bretagne	page 27
Centre de loisirs mercredi (période scolaire)	page 28
Centre de loisirs ALSH (hors périodes scolaires)	page 28
Classes transplantées	page 29
Séjours de vacances 6-17 ans	page 29
Mini-séjours en période de vacances scolaires 4-12 ans	page 29
Mini-séjours jeunesse en période de vacances scolaire	page 29
Restaurant administratif - restaurant scolaire	page 30
Bibliothèque municipale	page 31
Cinéma Trianon	page 32
Salle de musculation	page 33
Stages multisports pour les enfants de 8 à 12 ans pendant les vacances scolaires	page 34
Cross	page 34
Installations sportives	page 35
Courts de tennis des Clos Saint Marcel - terrains extérieurs	page 35
Rappel des règles de calcul du quotient familial définies par délibération du 27 novembre 2019	page 36

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Cimetière		<u>Concessions :</u>			Produit concessions de cimetière 2020 : 88 202 €
		- décennale enfant . renouvellement	149,00 €	151,00 €	
		- trentenaire acquisition . 1er renouvellement . 2ème renouvellement et suivants	918,00 € 2 209,00 € 4 054,00 €	932,00 € 2 242,00 € 4 115,00 €	
		- Droits d'occupation caveau provisoire . forfait pour 30 jours . par jour, du 31ème au 90ème jour . par jour, à partir du 91ème jour	105,00 € 6,00 €/j 10,00 €/j	107,00 € 6,00 €/j 10,00 €/j	
		<u>Colombarium</u>			
		- concession trentenaire	1 954,00 €	1 983,00 €	
		<u>Vacation de police pour opérations</u>	25,00 €	25,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Marchés d'approvisionnement	1- Marché de Sceaux séances mercredi et samedi matin	Redevance : <u>Places couvertes, par place de 2 mètres de façade</u> . 1ère table 2,55 € . 2ème table 3,00 € . 3ème table 3,86 € . 4ème table 5,11 € . 5ème table et suivantes 5,82 €  . Caisson, placard, étagère (le ml) 1,13 €  Places découvertes . le mètre linéaire de façade 1,81 €  <u>Place formant encoignure ou passage</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 1,13 €  <u>Commerçants non abonnés</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 0,52 €  <u>Droits de déchargement</u> . véhicule ou remorque, l'unité 1,53 €  <u>Redevance animation</u> (par séance et par commerçant) 2,14 €			Produit 2020 : 61 966 €  Avis favorable de la commission paritaire lors de sa réunion du 15 septembre 2021
	2 - Marché de Sceaux : séances "bio" du dimanche matin	<u>Places couvertes, par place de 2 mètres de façade</u> . 1ère table 2,76 € . 2ème table 3,24 € . 3ème table 3,82 € . 4ème table 4,27 € . 5ème table et suivantes 4,85 €  Places découvertes . le mètre linéaire de façade 1,26 €  <u>Place formant encoignure ou passage</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 1,13 €  <u>Commerçants non abonnés</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 0,37 €  <u>Droits de déchargement</u> . véhicule ou remorque, l'unité 1,07 €  <u>Redevance animation</u> (par séance et par commerçant) 3,54 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Stationnement payant des véhicules Parcs de stationnement	Délibération du 5 octobre 2017	<b><u>Parcs de stationnement : Charaire (1er niveau) et Robinson</u></b>			- ouverture 24 h /24 sauf pour les visiteurs souhaitant se stationner dans le parking de 21 h à 6 h (fermé) - abonnements possibles - tarifs exprimés en TTC (taux de TVA : 20 %)  sauf informations du lecteur de plaques minéralogiques
		<b><u>Tarif horaire</u></b>			
		. jusque 20 mn	0,00 €	0,00 €	
		. de 21 à 30 min	0,40 €	0,40 €	
		. par tranche de 15 mn au-delà de 30 mn	0,30 €	0,30 €	
		Ticket perdu	20,00 €	20,00 €	
		Deux-roues motorisés			
		. de jour	gratuit	gratuit	
		. de nuit (abonnement mensuel moto 24h/24 )	-	20,00 €	
		<b><u>Abonnements</u></b>			
		- <u>Parkings Charaire et Robinson</u>			
		. 7 jours	23,00 €	23,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		. 14 jours	43,00 €	43,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		. 21 jours	57,00 €	57,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		. mensuel 24h/24 (par mois)	72,00 €	72,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		. mensuel jour (par mois)	51,00 €	51,00 €	Du lundi au dimanche de 6 h à 21 h, de date à date
		. mensuel nuit et week-end (par mois)	42,00 €	42,00 €	Du lundi au vendredi de 19 h à 9 h, Samedi et dimanche 24h/24 jusqu'au lundi 9 h, de date à date
		- mensuel vélos (par mois)	2,50 €	2,50 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		- mensuel motos (par mois)	20,00 €	20,00 €	Tarifs valables 24h/24 de date à date
		- <u>Uniquement parking Robinson</u>			
		. parking relais 7 jours (24h/24)	12,50 €	12,50 €	Ces tarifs sont accessibles uniquement sur justificatif d'un passe Navigo chargé, valable 24h/24, de date à date
		. parking relais mensuel (24h/24)	39,00 €	39,00 €	
		<b><u>Parkings de surface en enclos de Gaulle, Amiral et Penthievre</u></b>			A compter du 17 janvier 2022, le parking de Gaulle est transféré dans le site de l'Amiral et s'intitulera parking Amiral
		<b><u>Tarif horaire</u></b>			
		. jusque 20 mn	0,00 €	0,00 €	- ouverture 24 h /24,
		. de 21 à 30 min	0,40 €	0,40 €	- la durée du stationnement est limitée à 24 heures,
		. par tranche de 15 mn de 31 mn à 2 heures	0,30 €	0,30 €	- pas d'abonnements,
		. par tranche de 15 mn au-delà de 2 heures	0,60 €	0,60 €	- gratuit du lundi au samedi de 19 h à 9 h et les dimanches et jours fériés de 13 h à 9 h,
		Ticket perdu	20,00 €	20,00 €	- tarifs exprimés en TTC (taux de TVA : 20 %)
		Deux-roues motorisés	gratuit	gratuit	sauf informations du lecteur de plaques minéralogiques dans la limite des emplacements spécifiques prévus.

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en en 2021	Appliqués en 2022	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	délibération du 5 octobre 2017	<b>ZONE ORANGE A</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone sauf l'abonnement pro soins à domicile</li> <li>- le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 9h à 13h,</li> <li>- la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives,</li> <li>- 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après inscription au point accueil stationnement</li> </ul>
		(tous secteurs sauf zone orange B)			
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,50 €	0,50 €	
		30 mn	0,60 €	0,60 €	
		35 mn	0,70 €	0,70 €	
		40 mn	0,80 €	0,80 €	
		45 mn	0,90 €	0,90 €	
		50 mn	1,00 €	1,00 €	
		55 mn	1,10 €	1,10 €	
		60 mn	1,20 €	1,20 €	
		65 mn	1,30 €	1,30 €	
		70 mn	1,40 €	1,40 €	
		75 mn	1,50 €	1,50 €	
		80 mn	1,60 €	1,60 €	
		85 mn	1,70 €	1,70 €	
		90 mn	1,80 €	1,80 €	
95 mn	1,90 €	1,90 €			
100 mn	2,00 €	2,00 €			
105 mn	2,10 €	2,10 €			
110 mn	2,20 €	2,20 €			
115 mn	2,30 €	2,30 €			
120 mn	2,40 €	2,40 €			
121 mn	3,00 €	3,00 €			
124 mn	4,00 €	4,00 €			
126 mn	5,00 €	5,00 €			
129 mn	6,00 €	6,00 €			
131 mn	7,00 €	7,00 €			
133 mn	8,00 €	8,00 €			
136 mn	9,00 €	9,00 €			
139 mn	10,00 €	10,00 €			
150 mn	15,00 €	15,00 €			
160 mn	20,00 €	20,00 €			
180 mn	30,00 €	35,00 €			



Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en en 2021	Appliqués en 2022	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	Délibération du 27 novembre 2019	<b>ZONE ORANGE B</b>			secteurs définis par arrêté du maire  - la gratuité de 20 mn s'applique toutes les 6 heures - les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone, - le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, gratuit le dimanche et les jours fériés toute la journée, - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives
		jusque 20 minutes	0,10 €	0,10 €	
		de 21 à 25 minutes	0,50 €	0,50 €	
		30 mn	0,60 €	0,60 €	
		35 mn	0,70 €	0,70 €	
		40 mn	0,80 €	0,80 €	
		45 mn	0,90 €	0,90 €	
		50 mn	1,00 €	1,00 €	
		55 mn	1,10 €	1,10 €	
		60 mn	1,20 €	1,20 €	
		65 mn	1,30 €	1,30 €	
		70 mn	1,40 €	1,40 €	
		75 mn	1,50 €	1,50 €	
		80 mn	1,60 €	1,60 €	
		85 mn	1,70 €	1,70 €	
		90 mn	1,80 €	1,80 €	
		95 mn	1,90 €	1,90 €	
		100 mn	2,00 €	2,00 €	
		105 mn	2,10 €	2,10 €	
		110 mn	2,20 €	2,20 €	
115 mn	2,30 €	2,30 €			
120 mn	2,40 €	2,40 €			
121 mn	3,00 €	3,00 €			
124 mn	4,00 €	4,00 €			
126 mn	5,00 €	5,00 €			
129 mn	6,00 €	6,00 €			
131 mn	7,00 €	7,00 €			
133 mn	8,00 €	8,00 €			
136 mn	9,00 €	9,00 €			
139 mn	10,00 €	10,00 €			
150 mn	15,00 €	15,00 €			
160 mn	20,00 €	20,00 €			
180 mn	30,00 €	35,00 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	Délibération du 5 octobre 2017	<b>ZONE VERTE</b>			secteurs définis par arrêté du maire, appliqué en 2020
		5 mn	0,10 €	0,10 €	- la gratuité de 20 mn s'applique toutes les 6 heures
		10 mn	0,20 €	0,20 €	- les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone sauf l'abonnement pro soins à domicile
		15 mn	0,30 €	0,30 €	- le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, gratuit le dimanche et les jours fériés toute la journée,
		20 mn	0,40 €	0,40 €	- la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives,
		25 mn	0,50 €	0,50 €	- 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après inscription au point accueil stationnement
		30 mn	0,60 €	0,60 €	
		35 mn	0,70 €	0,70 €	
		40 mn	0,80 €	0,80 €	
		45 mn	0,90 €	0,90 €	
		50 mn	1,00 €	1,00 €	
		55 mn	1,10 €	1,10 €	
		60 mn	1,20 €	1,20 €	
		65 mn	1,30 €	1,30 €	
		70 mn	1,40 €	1,40 €	
		75 mn	1,50 €	1,50 €	
		80 mn	1,60 €	1,60 €	
		85 mn	1,70 €	1,70 €	
		90 mn	1,80 €	1,80 €	
		95 mn	1,90 €	1,90 €	
		100 mn	2,00 €	2,00 €	
105 mn	2,10 €	2,10 €			
110 mn	2,20 €	2,20 €			
115 mn	2,30 €	2,30 €			
120 mn	2,40 €	2,40 €			
128 mn	2,50 €	2,50 €			
135 mn	2,60 €	2,60 €			
143 mn	2,70 €	2,70 €			
150 mn	2,80 €	2,80 €			
158 mn	2,90 €	2,90 €			
165 mn	3,00 €	3,00 €			
173 mn	3,10 €	3,10 €			
180 mn	3,20 €	3,20 €			
188 mn	3,30 €	3,30 €			
195 mn	3,40 €	3,40 €			

(suite page 9)

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	Délibération du 5 octobre 2017	<b>ZONE VERTE (suite de la page 8)</b>			
		203 mn	3,50 €	3,50 €	
		210 mn	3,60 €	3,60 €	
		218 mn	3,70 €	3,70 €	
		225 mn	3,80 €	3,80 €	
		233 mn	4,00 €	4,00 €	
		252 mn	4,10 €	4,10 €	
		264 mn	4,20 €	4,20 €	
		276 mn	4,30 €	4,30 €	
		288 mn	4,40 €	4,40 €	
		300 mn	4,50 €	4,50 €	
		312 mn	4,60 €	4,60 €	
		324 mn	4,70 €	4,70 €	
		336 mn	4,80 €	4,80 €	
		348 mn	4,90 €	4,90 €	
		360 mn	5,00 €	5,00 €	
		372 mn	5,10 €	5,10 €	
		384 mn	5,20 €	5,20 €	
		396 mn	5,30 €	5,30 €	
		408 mn	5,40 €	5,40 €	
		420 mn	5,50 €	5,50 €	
		432 mn	5,60 €	5,60 €	
		444 mn	5,70 €	5,70 €	
		456 mn	5,80 €	5,80 €	
		468 mn	5,90 €	5,90 €	
		480 mn	6,00 €	6,00 €	
		486 mn	6,10 €	6,10 €	
		492 mn	6,20 €	6,20 €	
498 mn	6,30 €	6,30 €			
504 mn	6,40 €	6,40 €			
510 mn	6,50 €	6,50 €			
516 mn	6,60 €	6,60 €			
522 mn	6,70 €	6,70 €			
528 mn	6,80 €	6,80 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	Délibération du 5 octobre 2017	<b>ZONE VERTE (suite de la page 9)</b>			
		534 mn	6,90 €	6,90 €	
		540 mn	7,00 €	7,00 €	
		546 mn	7,10 €	7,10 €	
		552 mn	7,20 €	7,20 €	
		558 mn	7,30 €	7,30 €	
		564 mn	7,40 €	7,40 €	
		570 mn	7,50 €	7,50 €	
		576 mn	7,60 €	7,60 €	
		582 mn	7,70 €	7,70 €	
		588 mn	7,80 €	7,80 €	
		594 mn	7,90 €	7,90 €	
		600 mn	8,00 €	8,00 €	
		604 mn	9,00 €	9,00 €	
610 mn	10,00 €	10,00 €			
630 mn	15,00 €	15,00 €			
640 mn	20,00 €	20,00 €			
660 mn	30,00 €	35,00 €			
Forfait de post-stationnement (FPS)	Délibération du 5 octobre 2017		30,00 € minoré à 20,00 € en cas de paiement dans les 72 heures	35,00 € minoré à 28,00 € en cas de paiement dans les 72 heures	Le FPS remplace l'amende pénale de 1ère classe d'un montant de 17 € infligée pour défaut ou insuffisance de paiement du stationnement. L'automobiliste qui a fait le choix de ne pas s'acquitter de la redevance correspondant à la durée du stationnement est réputé avoir choisi le forfait ; il n'est plus considéré comme étant en infraction.
Tarif résidents	Délibération du 24 juin 2015	. Abonnement accordé pour une durée de 12 mois de date à date . Mensuel date à date .	89,00 €  -	89,00 €  12,00 €	<u>Produit 2020 :</u> Stationnement en zone verte sur présentation de la carte grise du véhicule à l'adresse sur Sceaux et la taxe d'habitation de la résidence à Sceaux ; tarif par véhicule à une même adresse. Exclusif du paiement de droits de stationnement.
Tarif stationnement actifs	Délibération du 30 juin 2016	Tarif de date à date par an  Tarif de date à date par semaine Tarif de date à date par mois Tarif de date à date par semestre	300,00 €  - - -	300,00 €  20,00 € 60,00 € 180,00 €	<u>Produit 2020 :</u> 10 200 € Stationnement en zone verte du stationnement payant. Les bénéficiaires de ce tarif doivent exercer effectivement une activité professionnelle, salariée ou non, y compris apprenti, au moins à 50% de la durée légale de travail sur le territoire de Sceaux. La durée du stationnement est de 9h à 19h du lundi au samedi y compris les jours fériés
Abonnement Pro soins à domicile	Délibération 29 mars 2018	Professionnels de santé intervenant à domicile tels que médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophoniste, pédicures-podologues	150,00 € par an	150,00 € par an	<u>Produit 2020 :</u> - abonnement en zone orange et verte, sans paiement supplémentaire - professionnels de santé situés en petite couronne ou à Paris et exerçant plus de 100 visites à domicile par an sur Sceaux - un seul abonnement par professionnel, par an, de date à date - tarif valable pour les professionnels remplaçants d'une durée supérieure ou égale à 4 semaines

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en en 2021	Appliqués en 2022	
Emplacements réservés au stationnement	Décision n° 2019-318	<u>Majoration des droits courants pour occupation du domaine public sur emplacements de stationnement payant</u>			Certe majoration s applique a toute occupation (dont : chantiers, occupations temporaires, tournages de films...), hors déménagements, sauf motif d'intérêt général Forfait, toute période entamée est due
		<b>En zone verte de stationnement payant</b>	8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août	8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août	
		<b>En zone orange de stationnement payant</b>	12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés + 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h)	12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés + 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h)	
		<u>Droits courants pour suppression d'emplacements de stationnement payant</u>			
		<b>En zone verte de stationnement payant</b>	8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août	8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août	
	<b>En zone orange de stationnement payant</b>	12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés + 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h)	12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés + 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h)	(durée calculée depuis la date de la suppression de l'emplacement jusqu'au 31-12-2024, date de fin de la convention de délégation de service public)	
	cyclomoteurs et caddies	451,25 € par m²/an	458,47 € par m²/an		
	vélos et cyclomoteurs électriques	116,72 € par m²/an	118,47 € par m²/an		
	station de location de VAE grand public	100 € / station / an	100 € / station / an		
Emplacements dédiés à la promotion d'une activité artisanale, de commerce ou de services scéenne ayant une façade commerciale sur la rue			54,88 €/jour sur une surface limitée à 30 m²	55,10 €/jour sur une surface limitée à 30 m²	
Places de parkings normalisées occupées ponctuellement par une activité commerciale ou de vente (hors véhicule dédié à la vente)			23,02 €/jour	23,37 €/jour	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Terrasses		Terrasse ouverte - tarif été du 1er avril au 30 septembre	37,58 € par m²/six mois	38,15 € par m²/six mois	Produit 2020 : 41 999,65 €
		Terrasse ouverte – tarif hiver du 1er octobre au 31 mars	18,80 € par m²/six mois	19,10 € par m²/six mois	
		Terrasse fermée	113,49 € par m²/an	115,20 € par m²/an	
Soldes		. Solde d'hiver (6 semaines, en fonction des dates précises des soldes fixées chaque année par la région Ile de France)	16,97 € / m²	17,23 € / m²	
		. Solde d'été (6 semaines, en fonction des dates précises des soldes fixées chaque année par la région Ile de France)	33,92 € / m²	34,43 € / m²	
Étalages, appareillages, mobiliers		. étalage, appareillage occasionnel ou surface utilisée occasionnellement jusqu'à 12 jours superficie <5m	6,84 € par m²/jour	6,95 € par m²/jour	
		. étalage, appareillage saisonnier ou temporaire entre 1 et 4 mois	34,25 € par m²/mois	34,77 € par m²/mois	
		. étalage, appareillage permanent (durée supérieure à 4 mois)	111,44 € par m²/an	113,11 € par m²/an	
		. chevalets et panneaux d'informations posés sur le sol	383,90 € par m²/an	389,65 € par m²/an	
		. relais information/commerce	131,11 € par unité	133,09 € par unité	
		. mobilier d'une surface d'information de 2 m²	119,40 € par unité	121,20 € par unité	
		. mobilier d'une surface d'information de 8 m²	478,99 € par unité	486,17 € par unité	
- Mobilier abribus de 2 m² de surface sur le domaine communal	120,57 € par unité	122,38 € par unité			
Kiosque des Blagis			40,41 € par m²/an	41,05 € par m²/an	
Véhicules servant à la vente		. de 0 à 58 jours d'occupation commerciale	12,53 € par ½ jour	25,44 € par jour	Tarif pour un emplacement normalisé V.L. tel que défini à l'article 12 du règlement du PLU (L= 5 m ; l = 2,5 m)
		. jusqu'à 59 jours d'occupation commerciale	22,81 € par jour	23,15 € par jour	
Bulles immobilières de vente			752,20 € par m²/an	763,50 € par m²/an	
Collecte sélective des déchets		. implantation de logettes sur le domaine public	gratuit	gratuit	
Occupation commerciale de la voirie publique		> ou égal à 100 m² et < 300 m²	22,33 € par m²/an	22,67 € par m²/an	Produit 2020 : 212 873,64 €

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Palissades ou clôtures			1,03 € par m <sup>2</sup> /jour	1,05 € par m <sup>2</sup> /jour	Palissade ou clôture en saillie sur le domaine public et sans dépôt de matériaux sur le domaine public (toute période entamée est due)
Emprise de chantier		- dépôt de matériaux ou emprise de chantier	4,81 €/ m <sup>2</sup> /semaine	4,88 €/ m <sup>2</sup> /semaine	Toute période entamée est due - facturation mensuelle (d'une dimension définie conformément à l'art.12 du PLU soit L = 5 m, I = 2,53 m et H = 3 m maxi. Dépôt sur le domaine public (toute période entamée est due)
		- containers, bennes, baraques de chantier, wc chimique de chantier . 1er jour . à partir du 2ème jour	gratuit 15,71 €/ unité/jour	gratuit 15,94 €/ unité/jour	
Installation d'une grue			208,94 €	212,07 €	Tarif par unité forfait montage + démontage – à régler au montage
Echafaudage volant, éventail			5,73 €/ml/semaine	5,82 €/ml/semaine	Toute période entamée est due
Réalisation de travaux pour le compte des riverains, de tiers identifiables, des concessionnaires du domaine public ainsi que les travaux de remise en état de l'espace public à la suite de dégradation par des tiers			Coût des travaux engagés par la Ville + majoration de 10 % pour frais d'administration sur la base du bordereau des prix du marché	Coût des travaux engagés par la Ville + majoration de 10 % pour frais d'administration sur la base du bordereau des prix du marché HT	Produit 2020 : 3 682,10 €
Toute occupation du domaine public sans droit			tarif + 100,00 € de frais de dossier	tarif + 100,00 € de frais de dossier	Frais facturés à chaque occupation du domaine public, sans droit, constatée par un agent assermenté, sans préjudice des poursuites pénales
Ramassage et enlèvement des déchets de restauration rapide ou à emporter dans un rayon de 200 mètres autour de l'établissement			10,00 €/ emballage	10,00 €/ emballage	Ces frais s'appliquent au producteur du déchet ou de l'emballage (établissement de restauration rapide ou à emporter)
Dépôts non autorisés sur l'espace public		- forfait pour enlèvement d'un volume inférieur au mètre cube	120,00 €	120,00 €	Produit 2020 : 1 480 €
		- forfait pour enlèvement d'un volume supérieur ou égal à 1 mètre cube	500,00 €	500,00 €	
Dégradation ou abattage d'arbres du domaine public communal	Suivant délibération du 02/10/2019			Application du barème de compensation de la valeur des arbres votée par le conseil municipal le 02/10/2020	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Ambulants, spectacles de marionnettes et cirques temporaires		Jusqu'à 50 places :			
		- 1 représentation			
		. jour de la semaine	45,62 €	46,30 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	68,46 €	69,50 €	
		- 2 représentations			
		. jour de la semaine	68,46 €	69,50 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	91,27 €	92,64 €	
		- 3 représentations			
		. jour de la semaine	91,27 €	92,64 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	114,10 €	115,82 €	
		Jusqu'à 100 places :			
		- 1 représentation			
		. jour de la semaine	68,46 €	69,50 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	91,27 €	92,64 €	
		- 2 représentations			
		. jour de la semaine	91,27 €	92,64 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	114,10 €	115,82 €	
		- 3 représentations			
. jour de la semaine	114,10 €	115,82 €			
. samedi, dimanche et jour férié	136,91 €	138,96 €			
de 100 à 200 places :					
- 1 représentation					
. jour de la semaine	91,27 €	92,64 €			
. samedi, dimanche et jour férié	114,10 €	115,82 €			
- 2 représentations					
. jour de la semaine	114,10 €	115,82 €			
. samedi, dimanche et jour férié	136,91 €	138,96 €			
- 3 représentations					
. jour de la semaine	136,91 €	138,96 €			
. samedi, dimanche et jour férié	159,74 €	162,13 €			



Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'insitution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Marché de Provence		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stands linéaires . le mètre</li> <li>- Stands linéaires + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre</li> <li>- - Stand avec un angle ouvert . le mètre</li> <li>- Stand avec deux angles ouvert ou deux linéaires . le mètre</li> <li>- Stand avec un angle ouvert + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre</li> <li>- Stand avec deux zones de vente + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre de façade</li> <li>Forfait pour un branchement électrique fourni par la Ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>132,00 €</li> <li>157,00 €</li> <li>166,00 €</li> <li>193,00 €</li> <li>197,00 €</li> <li>236,00 €</li> <li>71,00 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>134,00 €</li> <li>159,00 €</li> <li>168,00 €</li> <li>196,00 €</li> <li>200,00 €</li> <li>239,00 €</li> <li>72,00 €</li> </ul>	Produit 2020 : 0 €
Tournages de film		Stationnement sur emplacement matérialisé pour véhicules techniques ou besoin du jeu : <ul style="list-style-type: none"> <li>- stationnement sur site appartenant à la Ville pour véhicules techniques et cantine</li> <li>- stationnement par demi-journée</li> <li>- stationnement compris entre 19 h 00 et 9 h 00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50,00 €</li> <li>50 % du tarif</li> <li>gratuit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>51,00 €</li> <li>50 % du tarif</li> <li>gratuit</li> </ul>	Produit 2020 : 174 €
Manège		<ul style="list-style-type: none"> <li>. Manège installé de manière permanente (durée &gt; 100 jours par an)</li> <li>. Manège installé de manière non-permanente (durée &lt; 100 jours par an)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1,67 €/jour</li> <li>8,68 €/jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1,69 €/jour</li> <li>8,81 €/jour</li> </ul>	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Location des salles municipales		<b>Ancienne Mairie</b> <b>Salle 1</b> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) 250,84 € 254,60 € - soirée (20 h 00 à 23 h 00) 277,73 € 281,89 € - par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due) 183,92 € 186,68 € - associations scéniques à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) gratuit gratuit - par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due) 183,92 € 186,68 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 528,57 € 536,50 € <b>Salle 2</b> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) 188,26 € 191,09 € - soirée (20 h 00 à 23 h 00) 208,59 € 211,72 € - par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due) 137,74 € 139,81 € - associations scéniques à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) gratuit gratuit - par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due) 137,74 € 139,81 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 396,85 € 402,80 € <b>Salle du 1er étage (Salle 3)</b> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) 501,67 € 509,20 € - soirée (20 h 00 à 23 h 00) 555,47 € 563,81 € - par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due) 369,95 € 375,50 € - associations scéniques à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) gratuit gratuit - par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due) 369,95 € 375,50 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 1 057,17 € 1 073,02 €			Produit 2020 total : 11 965,32 €
		<b>Les Garages 20 rue des Imbergères</b> <b>Salle 1 :</b> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) 250,85 € 254,61 € - soirée (20 h 00 à 23 h 00) 277,73 € 281,89 € - par heure à compter de 23 h 00 (toute heure commencée est due) 185,94 € 188,73 € - associations scéniques à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) gratuit gratuit - par heure à compter de 23 h 00 pour association scénique (toute heure commencée est due) 188,26 € 191,09 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 528,57 € 536,50 € <b>Autres (salles 2, 3 et 4) :</b> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) 188,26 € 191,09 € - soirée (20 h 00 à 23 h 00) 208,59 € 211,72 € - par heure à compter de 23 h 00 (toute heure commencée est due) 136,40 € 138,45 € - associations scéniques à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h) gratuit gratuit - par heure à compter de 23 h pour association scénique (toute heure commencée est due) 136,40 € 138,45 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 396,85 € 402,80 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Mise à disposition des espaces sur autres sites pour loges		Salle dont la superficie est supérieure à 40 m² :			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- demi-journée (8h30 à 13h00 ou de 14h00 à 20h00) 246,00 €</li> <li>- soirée (20h00 à 23h00) 273,00 €</li> <li>- par heure à compter de 23h00 (toute heure commencée est due) 184,00 €</li> <li>- location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 520,00 €</li> </ul>			
		Salle dont la superficie est inférieure à 40 m² :			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- demi-journée (8h30 à 13h00 ou de 14h00 à 20h00) 187,00 €</li> <li>- soirée (20h00 à 23h00) 207,00 €</li> <li>- par heure à compter de 23h00 (toute heure commencée est due) 136,00 €</li> <li>- location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 394,00 €</li> </ul>			
Mise à disposition des espaces de tournages (décor)		Tarif journalier (de 8 h 00 à 20 h 00) par type de tournage et catégorie de décor :			Les tarifs valent pour une durée d'occupation de 12 heures consécutives, comprises entre 7 h et 19 h. Tout dépassement donnera lieu à facturation d'un supplément horaire égal au 12ème du tarif normalement appliqué. Aucune redevance ne sera facturée dans le cas de l'occupation ponctuelle d'un lieu, en l'absence de toute activité de production sauf si cette occupation gêne la circulation du public, et/ou si elle excède 48 heures consécutives. Si les salles sont utilisées pour accueillir les loges ou des zones de stockage, le tarif pratiqué est celui des locations de salles
		<p>Films :</p> <p><u>Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 368,50 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 436,50 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 610,00 €</li> </ul> <p><u>Décor 2 : Equipements municipaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 610,00 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 763,00 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 906,50 €</li> </ul> <p><u>Décor 3 : Hôtel de ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 1 308,50 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 2 046,00 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 1 963,00 €</li> </ul> <p>Fiction télévisuelle :</p> <p><u>Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 262,00 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 326,50 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 392,50 €</li> </ul> <p><u>Décor 2 : Equipements municipaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 457,00 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 572,50 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 688,00 €</li> </ul> <p><u>Décor 3 : Hôtel de ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe de moins de 30 techniciens 981,50 €</li> <li>Equipe de 30 à 50 techniciens 1 227,50 €</li> <li>Equipe de plus de 50 techniciens 1 471,00 €</li> </ul>			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite		<b>Film publicitaire :</b>			
		<u>Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	348,00 €	353,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	410,00 €	416,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	554,00 €	557,00 €	
		<u>Décor 2 : Equipements municipaux</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	573,50 €	582,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	717,50 €	728,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	852,00 €	865,00 €	
		<u>Décor 3 : Hôtel de ville</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	1 229,50 €	1 248,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	1 424,50 €	1 446,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	1 619,00 €	1 643,00 €	
		<b>Court-métrage :</b>			
		Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)	103,00 €	104,00 €	
		Décor 2 : Equipements municipaux	146,00 €	148,00 €	
		Décor 3 : Hôtel de ville	322,00 €	327,00 €	
		<b>Clip :</b>			
		<u>Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	171,50 €	174,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	217,50 €	220,80 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	262,00 €	266,00 €	
		<u>Décor 2 : Equipements municipaux</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	306,00 €	310,00 €	
		Equipe de 30 à 50 techniciens	382,50 €	388,00 €	
		Equipe de plus de 50 techniciens	457,00 €	464,00 €	
		<u>Décor 3 : Hôtel de ville</u>			
		Equipe de moins de 30 techniciens	654,00 €	664,00 €	
Equipe de 30 à 50 techniciens	819,00 €	831,30 €			
Equipe de plus de 50 techniciens	982,00 €	997,00 €			
<b>Prise de vue publicitaire</b>					
Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)	262,00 €	266,00 €			
Décor 2 : Equipements municipaux	457,00 €	464,00 €			
Décor 3 : Hôtel de ville	962,50 €	977,00 €			
Etudiant en école de photo et reportages	exonération	exonération			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite		<p><b>Documentaire :</b>  Décor 1 : Extérieur (jardin, cour, espace vert)  Décor 2 : Equipements municipaux  Décor 3 : Hôtel de ville  Fihn d'école et reportages</p> <p>Tournages d'une durée inférieure à 6 heures</p> <p><b>Tournages de nuit (de 19 h à 7 h), le dimanche et les jours fériés :</b>  . visites de repérage supérieures à deux sans tournage  . périodes de montage et de démontage  . 4ème tranche de 12 heures de tournage (activité de production) que ces tranches soient ou non consécutives et ce, dans un ou plusieurs monuments  . en cas de fermeture totale ou partielle du monument, de démeublement et/ou de mise à disposition d'un mobilier non déjà présent dans la pièce, propriété du monument</p>	<p>43,50 €  75,00 €  162,00 €  Exonération</p> <p>tarifs divisés par deux</p> <p>majoration de 25 % du tarif  539,00 €  abattement de 50 % du tarif  abattement de 15 % du tarif</p> <p>majoration de 20 % du tarif</p>	<p>44,15 €  76,00 €  164,50 €  Exonération</p> <p>tarifs divisés par deux</p> <p>majoration de 25 % du tarif  547,10 €  abattement de 50 % du tarif  abattement de 15 % du tarif</p> <p>majoration de 20 % du tarif</p>	
Location de matériel municipal		<p>- verres à eau et jus de fruit par caisse de 36  - verres à vin par caisse de 36  - chaise plastique intérieur  - barrière mobile  - table et tréteaux  - vestiaire 1 cadre + 25 porte-manteaux  - tentes blanches 4mx4m  - tentes blanches 3mx2m  - tentes blanches 2mx2m  - refroidisseur réception  - sonorisation y compris montage et présence d'un technicien durant toute la manifestation</p> <p>- grille d'exposition  - panneau affichage métallique</p> <p>Plus-value pour utilisation :</p> <p>- V.L. break  - camionnette  - P.L.  - associations scéniques à but non lucratif et manifestations à but désintéressé</p>	<p>8,88 € par jour  8,60 € par jour  1,33 € par jour  6,91 € par jour  4,39 € par jour  67,68 € par jour  144,66 € par jour  116,78 € par jour  102,3 € par jour  14,33 €/jour</p> <p>203,08 €/½ journée</p> <p>32,23 €/mois  32,23 €/mois</p> <p>22,36 €/heure  30,24 €/heure  51,28 €/heure</p> <p>gratuité</p>	<p>9,01 € par jour  8,73 € par jour  1,35 € par jour  7,01 € par jour  4,46 € par jour  68,70 € par jour  146,83 € par jour  118,53 € par jour  103,83 € par jour  14,54 € par jour</p> <p>206,13 € /½ journée</p> <p>32,71 €/mois  32,71 €/mois</p> <p>22,70 €/heure  30,69 €/heure  52,05 €/heure</p> <p>gratuité</p>	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Remplacement du matériel municipal		<b>Remplacement du matériel municipal</b> - Verre à jus eau et à jus de fruits - Verre à vin - Chaise plastique intérieur - Panneau affichage bois - Grille d'exposition - Grille d'affichage métallique - Sonorisation* - Vidéoprojecteur*  - Tentes blanches 4mx4m - Tentes blanches 3mx2 - Tentes blanches 2mx2 - Vestiaires 25 porte-manteaux - Refroidisseur réception	2,12 € 3,18 € 133,36 € 155,80 € 324,47 € 324,47 €  1 446,63 € 1 175,87 € 1 031,27 € 158,78 € 379,75 €	2,15 € 3,23 € 135,36 € 158,14 € 329,33 € 329,33 €  1 468,33 € 1 193,51 € 1 046,74 € 161,16 € 385,45 €	Tarifs par jour
Archives - documentation		- Copie N/B sur photocopieur - A4 - Copie N/B sur photocopieur - A3 - Copie N/B à partir de microfiches ou de microfilms - Numérisation et impression couleur sur papier A4 classique - Numérisation et impression couleur sur papier A3 classique - Numérisation, gravage et fourniture d'un cédérom	0,18 €/page 0,36 €/page 0,30 €/page 1,00 € 2,00 € 2,78 €	0,18 €/page 0,36 €/page 0,30 €/page 1,00 € 2,00 € 2,78 €	Produit 2020 : 252,36 €
Mise à disposition de personnel			23,73 €/h	23,94 €/h	
Foire aux santons et crèches de Provence		- stand de 2 mètres linéaires - stand de 4 mètres linéaires - stand de 6 mètres linéaires - le mètre linéaire supplémentaire - complément de stand de 2 mètres, placé en angle - organismes ou associations à but non lucratif, à vocation caritative ou humanitaire, ayant une de leurs activités en relations avec les santons et les crèches	413,00 € 826,00 € 1 339,00 € 206,00 € 413,00 €  exonération	419,00 € 838,00 € 1 359,00 € 209,10 € 419,00 €  exonération	Produit 2020 : 0 €

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Badges d'accès zone piétonne ou parcs de stationnement mairie		- badge d'accès perdu, détérioré ou non rendu	25,00 €	25,00 €	
		- bip télécommande perdu, détérioré ou non rendu	35,00 €	35,00 €	
Badges d'accès bâtiments		Carte perdue ou détériorée ou non rendue	25,00 €	25,00 €	
Badges de pointage concerto des établissements d'accueil Petite enfance		Carte perdue ou détériorée ou non rendue	25,00 €	25,00 €	
Carte de fonctionnaire		Carte perdue ou détériorée ou non rendue	-	20,00 €	
Jardins familiaux		Location au m <sup>2</sup> à l'année	0,58 € m <sup>2</sup> /an	0,60 € m <sup>2</sup> /an	Produit 2020 : 575,94 €
Ventes d'ouvrages et autres supports		<b>Ouvrages publiés par la Ville :</b>			
		- moins de 60 pages	9,00 €	9,00 €	
		- de 60 à 100 pages	12,00 €	12,00 €	
		- de 101 à 140 pages	15,00 €	15,00 €	
		- plus de 140 pages	18,00 €	18,00 €	
		- « Le bal de Sceaux »	18,00 €	18,00 €	
		- « L'Eglise Saint Jean Baptiste »	14,50 €	14,50 €	
		- « Sceaux Bourg-la-Reine 150 ans de céramique »	10,00 €	10,00 €	
		- « Si les Blagis m'étaient contés »	5,00 €	5,00 €	
		- « Carnets du lycée Lakanal »	12,00 €	12,00 €	
		- « Sceaux au fil du temps, au fil des jours »	18,00 €	18,00 €	
		- « Sceaux et le « Grand Paris » »	18,00 €	18,00 €	
		- « Les Scéens et la guerre d'Algérie »	9,00 €	9,00 €	
		- « Les Scéens et la première guerre mondiale »	18,00 €	18,00 €	
		+ frais postaux si envoi par la Poste		+ frais postaux si envoi par la Poste	
		<b>Livres et documentation</b>			
		- « Les Hauts-de-Seine il y a 100 ans »	35,00 €	35,00 €	
		- « Les fables de Florian »	19,00 €	19,00 €	
		- « Histoire des rues de Sceaux » (Les Amis de Sceaux)	20,00 €	20,00 €	
		- « Le domaine de sceaux » (Les Amis de Sceaux)	15,00 €	15,00 €	
		- « Chronophotographie de Sceaux » (Les Amis de Sceaux)	-	15,00 €	
		- « Précis de l'histoire de Sceaux : depuis son origine connue jusqu'à nos jours, faits, anecdotes (Ed. 1843) » par M. Sinet	13,60 €	13,60 €	
		- Calendrier perpétuel, de Florence Arnaud	27,00 €	27,00 €	
		- Carte de la forêt domaniale de Verrières	2,50 €	2,50 €	
		- « Les sentiers d'Emilie autour de Paris - Région Île-de-France Est »	12,50 €	12,50 €	
		- « Les sentiers d'Emilie autour de Paris - Région Île-de-France Ouest »	12,50 €	12,50 €	
		- Catalogue d'exposition (Département des Hauts-de-Seine)	24,00 €	24,00 €	
		- Carte IGN Île-de-France à vélo	8,95 €	8,95 €	
		- Code du cycliste	4,00 €	4,00 €	
		- Livre #365	20,00 €	20,00 €	
		+ frais postaux si envoi par La Poste		+ frais postaux si envoi par La Poste	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)		<b>Cartes postales</b> - Cartes postales avec enveloppe, formats classiques - Cartes postales avec enveloppe, grands formats - 5 cartes postales avec enveloppe, tous formats - Pochette de 10 cartes postales anciennes - Cartes postales "faïences de Sceaux" . le lot de 5 cartes + frais postaux si envoi par La Poste	1,50 l'unité 2,00 l'unité 8,00 € 2,50 € 0,50 € l'unité 2,00 €	1,50 l'unité 2,00 l'unité 8,00 € 2,50 € 0,50 € l'unité 2,00 €	Produit 2020 : 358,00 €
		<b>Audioguides</b> Location d'un lecteur MP4	4,00 €	4,00 €	Produit 2020 : 0,00 €
		<b>DVD</b> - Mémoires de femmes : le coffret (les 4 DVD + 1 film bonus) - Mémoires de guerres : le coffret (les 6 DVD + 1 film bonus) - Mémoires de sages (les 4 DVD + 1 film bonus) - 1 DVD - 5 DVD - 10 DVD + frais postaux si envoi par La Poste	45,00 € 65,00 € 45,00 € 10,00 € 45,00 € 90,00 €	45,00 € 65,00 € 45,00 € 10,00 € 45,00 € 90,00 €	Produit 2020 : 30,00 €
		<b>Sacs et t-shirts</b> - Sac en coton petit modèle - Sac en coton grand modèle - Tee-shirt modèle femme - Tee-shirt modèle homme - Tee-shirt modèle fille - Tee-shirt modèle garçon + frais postaux si envoi par La Poste	4,00 € 9,00 € 20,00 € 20,00 € 15,00 € 15,00 €	6,00 € 9,00 € 20,00 € 20,00 € 15,00 € 15,00 €	Produit 2020 : 238,00 €
		<b>Affiches, petits articles, souvenirs...</b> - Mug - Magnet - Porte clef - Stylo - Crayon - Affiche A3 - Affiche 40x60cm - Carnet de huit timbres postaux - Batterie externe de téléphone logotée « Ville de Sceaux » - Gobelet + frais postaux si envoi par La Poste	9,50 € 4,00 € 5,00 € 3,00 € 2,50 € 10,00 € 20,00 € 15,00 € 13,00 € 1,00 €	9,50 € 4,00 € 5,00 € 3,00 € 2,00 € 10,00 € 20,00 € 15,00 € 13,00 € 1,00 €	Produit 2020 : 133,00 €



Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)		Visites guidées - Visite guidée (hors Scéens) - Visite guidée plateforme ExploreParis (hors Scéens) - Scéens	5,50 € 4,00 € gratuit	5,50 € 4,50 € gratuit	Produit 2020 : 143,00 €
		Alimentaire - Pot de miel de Sceaux, 125 gr	3,50 € + frais postaux si envoi par La Poste	3,50 € + frais postaux si envoi par La Poste	Produit 2020 : 319,00 €
La Manufacture, fablab fibres et textile		<u>Location machine</u> . 1 heure . demi-journée (9h-13h ou 14h-18h) . journée (9h-18h)  <u>Location « Manufacture »</u> . demi-journée . journée  <u>Location bureau fermé/mois</u>	- - -  - - -	10,00 € 20,00 € 30,00 €  50,00 € 100,00 € 300,00 €	
Publicité Sceaux Magazine		1 page 1/2 page 1/4 page 1/8 page 1/16 page  <u>Remises</u> <u>1/ remises sur le nombre de publications</u>  de 2 à 3 parutions  de 4 à 6 parutions  de 7 à 9 parutions  10 parutions ou plus  <u>2/ remises sur le type d'annonceurs</u>  Commerçants et artisans scéens	1 716,00 € 1 019,00 € 612,00 € 369,00 € 222,00 €  5 % du prix unitaire de base, arrondi à l'euro supérieur 7 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur 10 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur 15 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur  10 % du prix remisé arrondi à l'euro supérieur	1 742,00 € 1 035,00 € 622,00 € 375,00 € 226,00 €  5 % du prix unitaire de base, arrondi à l'euro supérieur 7 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur 10 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur 15 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur  10 % du prix remisé arrondi à l'euro supérieur	Produit 2020 : 71 401,37 € (Recettes et commission versée au régisseur)  Tarifs HT soumis à TVA  Ces remises sont cumulables entre elles ainsi qu'avec les remises selon le nombre de publications.

DESIGNATION	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date de l'application		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
<b>Etablissements d'accueil de petite enfance :</b> - Multi accueil de l'avenue de la Gare - Multi accueil Charaire - Multi accueil de la rue du Docteur Roux  * Maison des musiciens - Multi accueil Clef de sol - Multi accueil Clef de fa	délibération du 16 décembre 2004 + délibération du 27 juin 2019  * Accueil régulier * Accueil occasionnel * Accueil d'urgence	<u>Tarif horaire d'accueil</u> <b>Revenus mensuels pris en compte</b> (revenus annuels déclarés via le portail CAF divisés par 12)  Révision du plancher au 01/01 en fonction des décisions communiquées par la CAF - plancher - plafond  - Taux d'effort horaire en % des ressources mensuelles : selon le nombre d'enfant à charges" au sens des prestations familiales CAF " (formulation CAF)  1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 à 7 enfants 8 enfants et plus  <u>Formule de calcul du tarif horaire de la famille :</u> Revenus mensuels x taux d'effort horaire (en %)	Tarifs calculés par application de taux d'effort horaires fixés en fonction du barème de la CNAF  711,62 € 5 800,00 €  0,0615% 0,0512% 0,0410% 0,0307% 0,0205%	711,62 € 6 000,00 €  0,0619% 0,0516% 0,0413% 0,0310% 0,0206%	Produits 2020 : 403 611,92 € (participations familiales)  Principe de la révision : Selon les conventions passées avec la CAF  Application du taux d'effort immédiatement inférieur en cas d'enfant présentant un handicap à charge de la famille présent ou non en structure petite enfance  - participation familiale calculée sur 11 mois et facturée à terme échu - pas de rétroactivité ni de recalcul de la facture - toute modification est applicable à compter du 1er jour du mois suivant la demande

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Application au 02/09/2021	Application au 01/01/2022	
Accueil péri-scolaire du matin (APM)	délibération 20 novembre 2008 +	<b>Tarif unitaire</b> (4 séances maximum par mois) 1 - Tarif Scéens : 2 - Tarif extérieur non Scéens :  <b>Tarif forfaitaire mensuel</b> 1 - Tarif Scéens : (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois)  2 - Tarif extérieur non Scéens :	3,70 €/séance	3,76 €/séance	Produit 2020 : 33 994,44 € Service ouvert le matin aux enfants des écoles maternelles et élémentaires  Accueil : , lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8 h30
	délibération 19 juin 2014 +		4,45 €/séance	4,52 €/séance	
	délibération 18 décembre 2014		Si QF ≤ 272,46 € : 18,33 €	Si QF ≤ 272,46 € : 18,60 €	
			Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,018841 x QF + 13,196	Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0191253 x QF + 13,389	
			Si QF = 1152,97 € : 34,92 €	Si QF = 1152,97 € : 35,44 €	
			Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0215165 x QF + 10,112	Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0215853 x QF + 10,243	
			Si QF > 1 628,43 € : 45,15 €	Si QF > 1 628,43 € : 45,83 €	
			54,17 €	54,98 €	
Pause méridienne	délibération 20 novembre 2008 -	<b>Tarif unitaire</b> Tarif incluant le repas, la surveillance et les activités  1 - Tarif Scéens :  2 - Tarif extérieur non Scéens :  <u>Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas</u>	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,75 €	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,75 €	Produit 2020 : 958 185,55 € Service ouvert le midi aux enfants des écoles maternelles et élémentaires  Accueil : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30
	délibération du 18 décembre 2014		Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0067347 x QF - 1,084	Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0067347 x QF - 1,084	
			Si QF > 1152,97 € : 6,68 €	Si QF > 1152,97 € : 6,68 €	
			Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0041224 x QF + 1,926	Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0041224 x QF + 1,926	
			Si QF > 1 628,43 € : 8,64 €	Si QF > 1 628,43 € : 8,64 €	
			10,37 €	10,37 €	
			50 % du tarif calculé selon le quotient	50 % du tarif calculé selon le quotient	Tarifcation concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
			Appliqués au 02/09/2021	Application au 01/01/2022	
<b>Accueil péri-scolaire du soir maternel (APSM)</b> Service ouvert le soir aux enfants des écoles maternelles	délibération du 18 décembre 2014 + délibération du 21 mai 2015          délibération du 15 décembre 2016	<b>Tarif unitaire (4 séances maximum par mois)</b>  1 - Tarif Scéens : 2 - Tarif extérieur non Scéens :  <b>Tarif forfaitaire mensuel</b> 1 - Tarif Scéens : (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois)       2 - Tarif extérieur non Scéens :  3 - Pour tous : Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	5,13 €/séance 6,16 €/séance  Si QF ≤ 272,46 € : 20,931 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,022805 x QF + 14,717 Si QF = 1152,97 € : 41,01 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0235987 x QF + 13,801 Si QF > 1628,43 € : 52,23 €  62,67 €  28,00 €	5,21 €/séance 6,25 €/séance  Si QF ≤ 272,46 € : 21,24 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,023157 x QF + 14,930 Si QF = 1152,97 € : 41,63 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0239352 x QF + 14,033 Si QF > 1628,43 € : 53,01 €  63,61 €  28,00 €	<u>Produit 2020 :</u> 108 332,05 € Service ouvert le soir aux enfants dans les écoles maternelles de 1 à 4 séances dans le mois  <u>Accueil :</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30   Le goûter est proposé par la Ville
<b>Accueil péri-scolaire du soir élémentaire (APSE)</b> <b>Etudes dirigées</b> Service ouvert le soir aux enfants des écoles élémentaires  - Accueil du soir : • de 16h30 à 18h30  - Etudes dirigées : • de 16h30 à 17h00 goûter • de 17h00 à 18h00 études dirigées  - Etudes dirigées + Accueil du soir : • de 16h30 à 17h00 goûter • de 17h00 à 18h00 études dirigées • de 18h00 à 18h30 accueil du soir	délibération du 21 mai 2015          + délibération du 18 décembre 2014          délibération du 15 décembre 2016	<b>Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) (études + garderie)</b>  1 - Tarif Scéens : 2 - Tarif extérieur non Scéens :  <b>Tarif forfaitaire mensuel :</b> 1 - Tarif Scéens : (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois)       2 - Tarif extérieur non Scéens :  3 - Pour tous : Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	3,29 €/séance 3,95 €/séance  Si QF ≤ à 272,46 € : 13,33 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0202496 x QF + 7,813 Si QF = 1152,97 € : 31,16 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1628,43 € : 0,0114839 x QF + 17,919 si QF > 1 628,43 € : 36,62 €  43,94 €  28,00 €	3,34 €/séance 4,01 €/séance  Si QF ≤ à 272,46 € : 13,53 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0205563 x QF + 7,929 Si QF = 1152,97 € : 31,63 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1628,43 € : 0,0116521 x QF + 18,195 si QF > 1 628,43 € : 37,17 €  44,60 €  28,00 €	<u>Produit 2020 :</u> 132 737,89 € Service ouvert le soir aux enfants des écoles élémentaires de 1 à 4 séances dans le mois  <u>Accueil :</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30   Le goûter est fourni par les parents

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 02/09/2021	Application au 01/01/2022	
Utilisation sans droit des prestations ALSH	délibération 15 décembre 2016	Tarif applicable : - à tout enfant en suspension de droit (Scéen/non Scéen) - aux enfants non scéen (par activité ALSH)	56,34 €	57,19 €	S'applique notamment aux activités ALSH (mercredis et vacances)
Espace relais (Alsace-Bretagne)	délibération 6 décembre 2012	Tarif par trimestre et par famille Aide aux devoirs	10,00 €	10,00 €	Produit 2020 : 385,00 €
	décision du 25 septembre 2020	Tarif par famille Stages réussite éducative durant les vacances scolaires	5,00 €	5,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 02/09/21	Application au 01/01/2022	
Centre de loisirs mercredi / ALSH (période scolaire)	délibération du 20 novembre 2008 + délibération du 19 juin 2014	<p><b>Tarif à la journée repas inclus</b> (amplitude d'ouverture du centre : 11h00)</p> <p><b>Si réservation au plus tard le lundi qui précède la semaine considérée :</b></p> <p>Facturation selon le nombre de journées de présence effective et de réservations non annulées dans les délais</p> <p>Possibilité d'annuler les réservations 10 jours avant la journée d'ALSH (de date à date) - dans ce cas, la journée ne sera pas facturée</p>	<p>Si QF &lt; 272,46 € : 1,55 €</p> <p>Si QF = 272,46 € : 5,09 €</p> <p>Si 272,47 € &lt; QF ≤ 1152,96 € : 0,0109596 x QF + 2,104</p> <p>Si QF = 1152,97 € : 14,74 €</p> <p>Si 1 152,98 € &lt; QF ≤ 1 628,43 € : 0,0185294 x QF -6,624</p> <p>Si QF &gt; 1 628,43 € : 23,55 €</p>	<p>Si QF &lt; 272,46 € : 1,57 €</p> <p>Si QF = 272,46 € : 5,17 €</p> <p>Si 272,47 € &lt; QF ≤ 1152,96 € : 0,0111186 x QF + 2,104</p> <p>Si QF = 1152,97 € : 14,74 €</p> <p>Si 1 152,98 € &lt; QF ≤ 1 628,43 € : 0,0188028 x QF -6,719</p> <p>Si QF &gt; 1 628,43 € : 23,90 €</p>	<p>Produit 2020 (repas inclus) : 104 372,87 €</p> <p>Service ouvert les mercredis en période scolaire aux enfants Scéens âgés de 3 ans à 12 ans inclus</p> <p><u>Accueil</u> de 7h30 à 18h30 Le goûter est proposé par la Ville, sans incidence sur le tarif</p> <p>Les enfants sont accueillis dans les locaux de leur groupe scolaire habituel</p> <p>Les enfants non Scéens ne peuvent pas être accueillis - En cas d'utilisation sans droit, la famille fera l'objet d'une facturation particulière.</p>
	délibération du 15 décembre 2016	<p>Pour les réservations demandées après ce délai</p> <p><u>Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas</u></p> <p>Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)</p>	<p>tarif double (47,10 € maximum)</p> <p>Tarif selon QF -15 % (X 2 pour les inscription hors délai)</p> <p>28,00 €</p>	<p>tarif double (47,80 € maximum)</p> <p>Tarif selon QF -15 % (X 2 pour les inscription hors délai)</p> <p>28,00 €</p>	<p>Tarifification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas</p>
Centre de loisirs / ALSH (pendant les vacances scolaires)	délibération 20 novembre 2008	<p><b>Tarif à la journée repas inclus</b> (amplitude d'ouverture du centre : 10h30)</p> <p><b>Si réservation au plus tard 15 jours avant le début de la période considérée</b></p> <p>Facturation selon le nombre de journées de présence effective et de réservations non annulées dans les délais.</p> <p>Possibilité d'annuler les réservations d'une façon générale 15 jours avant le début de la période considérée d'ALSH (dans ce cas, la journée ne sera pas facturée)</p>	<p>Si QF &lt; 272,46 € : 1,55 €</p> <p>Si QF = 272,46 € : 5,09 €</p> <p>Si 272,47 € &lt; QF ≤ 1152,96 € : 0,0109596 x QF + 2,104</p> <p>Si QF = 1152,97 € : 14,74 €</p> <p>Si 1 152,98 € &lt; QF ≤ 1 628,43 € : 0,0185294 x QF -6,624</p> <p>Si QF &gt; 1 628,43 € : 23,55 €</p>	<p>Si QF &lt; 272,46 € : 1,55 €</p> <p>Si QF = 272,46 € : 5,09 €</p> <p>Si 272,47 € &lt; QF ≤ 1152,96 € : 0,0109596 x QF + 2,104</p> <p>Si QF = 1152,97 € : 14,74 €</p> <p>Si 1 152,98 € &lt; QF ≤ 1 628,43 € : 0,0185294 x QF -6,624</p> <p>Si QF &gt; 1 628,43 € : 23,55 €</p>	<p>Produit 2020 (repas inclus) : 195 904,03 €</p> <p>Service ouvert pendant les vacances scolaires et journées de Pont aux enfants scéens âgés de 3 à 12 ans inclus</p> <p><u>Accueil</u> lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 18h30</p> <p>Le goûter est proposé par la Ville, sans incidence sur le tarif</p> <p>Les enfants non Scéens ne peuvent pas être accueillis (en cas d'utilisation sans droit, la famille fera l'objet d'une facturation particulière)</p>
	délibération du 15 décembre 2016	<p>- pour les réservations demandées après ce délai :</p> <p><u>Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas</u></p> <p>Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)</p>	<p>tarif double (47,10 € maximum)</p> <p>Tarif selon QF -15 % (x 2 pour les inscription hors délai)</p> <p>28,00 €</p>	<p>tarif double (47,10 € maximum)</p> <p>Tarif selon QF -15 % (x 2 pour les inscription hors délai)</p> <p>28,00 €</p>	<p>Tarifification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas</p>

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Applicables au 02/09/2021	Application au 01/01/2022	
Classes transplantées	délibération du 15 mai 2003 + délibération du 2 mars 2017	Séjours	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$ : 15 % du prix coûtant du séjour  Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$ : $(0,04793651 \times QF + 1,9387)$ x prix coûtant du séjour/100  Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$ : 80 % du prix coûtant du séjour	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$ : 15 % du prix coûtant du séjour  Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$ : $(0,04793651 \times QF + 1,9387)$ x prix coûtant du séjour/100  Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$ : 80 % du prix coûtant du séjour	Produits 2020 : 69 342,29 € Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 80 % du prix du séjour
Séjours de vacances 6-17 ans Pendant les congés scolaires	délibération du 14 décembre 1999	Séjours	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$ : = 15 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$ : $(0,06268576 \times QF - 2,0793)$ x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$ : = 100 % du prix coûtant du séjour	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$ : = 15 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$ : $(0,06268576 \times QF - 2,0793)$ x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$ : = 100 % du prix coûtant du séjour	Produit 2020 : 21 568,65 € Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour
Mini-séjours en période de vacances scolaires 4-12 ans Pendant les congés scolaires	délibération du 18 décembre 2014	Séjours	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$ : = 15 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$ : $(0,06268576 \times QF - 2,0793)$ x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$ : = 100 % du prix coûtant du séjour	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$ : = 15 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$ : $(0,06268576 \times QF - 2,0793)$ x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$ : = 100 % du prix coûtant du séjour	Produits 2020 : 8 838,47 € Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour
Mini-séjours jeunesse en période de vacances été pour les adolescents fréquentant les ateliers "la Rotonde" et "l'Espace Relais" Pendant les congés scolaires	décision du 8 juin 2021	Séjours	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$ : = 20 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$ : $(0,05899836 \times QF + 3,92530808)$ x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$ : = 100 % du tarif maximum du séjour	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$ : = 20 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$ : $(0,05899836 \times QF + 3,92530808)$ x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$ : = 100 % du tarif maximum du séjour	Le taux de participation des familles varie entre 20 % et 100 % du tarif maximum du séjour fixé par décision

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Application au 01/01/2021	Application au 01/01/2022	
Restaurant administratif	Repas Adulte	<p><b>Tarif A - * Gratuité</b>  déjeuner dans le cadre de leurs missions :  - personnel du service Animation en poste dans les écoles et dans les accueils de loisirs  - personnel de restauration scolaire et du restaurant administratif</p>	gratuit	gratuit	Produit 2020 : 1 971,72 €
		<p><b>Tarif B</b>  - personnel enseignant (périodes scolaires uniquement)  - Accompagnant d'élèves en situation de handicap</p>	4,81 €	4,81 €	
		<p><b>Tarif C - * Gratuité</b>  - personnel suivant une formation organisée par la Ville  - stagiaires sans rémunération</p>	gratuit	gratuit	
		<p><b>Tarif D - * Tarif repas invité</b>  - invité  - personnel permanent des associations suivantes :  CSCB, MJC  - personnel de la DGFIP (trésorerie et centre des impôts)  - personnel enseignant hors période scolaire (mercredis / congés scolaires)</p>	5,97 €	5,97 €	
		<p><b>Tarif E</b>  - employés de la commune et du CCAS catégorie A  - personnel de Sceaux Bourg la Reine Habitat catégorie A</p>	3,74 €	3,85 €	
		<p><b>Tarif F</b>  - employés de la commune et du CCAS catégorie B  - personnel de Sceaux Bourg la Reine Habitat catégorie B</p>	3,74 €	3,85 €	
		<p><b>Tarif G</b>  - employés de la commune et du CCAS catégorie C  - personnel de Sceaux Bourg la Reine Habitat catégorie C</p>	3,74 €	3,79 €	
Restaurant scolaire					



Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations	
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022		
Bibliothèque municipale	* Décret n° 88.697 du 09/05/88  à/c du 01/01/89	- Prêt d'imprimés, de phonogrammes et cédéroms (inscription annuelle) . adultes scéens . adultes non-scéens . jeunes (moins de 16 ans)  . Pour les Scéens ou non-Scéens : demandeurs d'emploi, titulaires de minimas sociaux, étudiants, lycéens, collégiens			Produit 2020 : 6 992,80 €	
	* Délibération du 03/07/75	- Prêt d'imprimés (inscription annuelle) . adultes . jeunes (moins de 16 ans) . demandeurs d'emploi, titulaires de minimas sociaux, étudiants, lycéens, collégiens	16,00 € 16,00 € gratuit	gratuit 16,00 € gratuit		
	* Délibération du 28/09/81	- Photocopie . cartes 20 unités . cartes 50 unités	0,10 € l'unité 2,00 € 4,50 €	gratuit gratuit gratuit		0,10 € l'unité 2,00 € 4,50 €
	* Délibération du 13/12/84	- Livre perdu : . pour livre disponible chez le fournisseur . pour livre épuisé et non réédité  - Disque perdu : . pour disque disponible chez le fournisseur . carte informatique perdue	Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 %  Dernier prix de vente + 10 % 1,00 €	Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 %		Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 %
	* Délibération du 24/6/93	- Publications - Expositions  - Affranchissement - Pénalités pour dépassement de durée de prêt	Prix de revient majoré de 50 %  Tarifs en vigueur de la poste 0,5 €/mois/document tout mois commencé est dû	Prix de revient majoré de 50 %		Prix de revient majoré de 50 %  Tarifs en vigueur de la poste 0,5 €/mois/document tout mois commencé est dû

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations	
	Nature et date d'institution		Appliqués en 4 janvier 2021	Appliqués du 5 janvier 2022		
Cinéma Trianon	délibération du 3/3/94	<b>Tarif plein</b>	6,70 €	7,00 €	Produit 2020 en HT : 118 893 €  sur présentation d'un justificatif sur présentation de la carte adéquate  nouveau 2022 nouveau 2022  prix unitaire utilisé pour la billetterie manuelle  suppression du tarif film de courte durée  évolution manifestation : utilisation d'un tarif unique Lié aux exigences des distributeurs sur les séances privées de ce type  Suppression du tarif suite à la fermeture de l'organisme	
	délibération du 24/06/93 délibération du 13/05/09	<b>Tarif réduit</b>				
		. + de 60 ans	5,70 €	6,00 €		
	délibération du 24/11/94 à compter du 1/12/94	. séances du mercredi	"	"		
		. demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RMI	"	"		
		. familles nombreuses	"	"		
		. union des commerçants et artisans de Sceaux dans le cadre de ses opérations commerciales	"	"		
		. adhérent de l'association des Amis du cinéma Trianon	"	"		
		. programmation hors-film (théâtre filmé) pour scolaires	"	"		
		<b>Tarif jeune public</b>				
		. -16 ans	3,70 €	4,00 €		
		<b>Tarif jeunes et étudiants</b>				
		. 16/25 ans	5,70 €	5,00 €		
	. Étudiants	-	5,00 €			
	délibération du 29/06/2000	<b>Tarif abonné</b>				
		. carte d'abonnement 6 séances	30,00 €	30,00 €		
		. - soit prix de la place individuelle	5,00 €	5,00 €		
		. - frais pour établissement 1 <sup>ère</sup> carte d'abonnement	2,00 €	2,00 €		
	délibération du 29/06/2000	. - carte d'abonnement perdue ou volée	2,00 €	2,00 €		
		<b>Tarif spécial</b>	3,70 €	4,00 €		
		. tout public pour film de courte durée (- de 55 min)	"	-		
		. personne en situation de handicap et accompagnant éventuel	"	4,00 €		
		<b>Tarif groupe (à partir de 10 personnes) :</b>				
		. scolaires (écoles, collèges, lycées)	2,70 €	2,70 €		
		. centres de loisirs (séances de l'après-midi)	2,70 €	2,70 €		
		. structures jeunesse 16/25 ans (clinique Dupré, Espace Relais, Rotonde, bureau des étudiants)	3,70 €	4,00 €		
		délibération du 29/06/2000	<b>Tarifs séances en ligne (VOD)</b>	0,99 €		0,99 €
			<b>Tarifs d'achat à la location sur la TOILE VOD</b>	3,99 €		3,99 €
			4,99 €	4,99 €		
	délibération du 29/06/2000	<b>Dispositifs scolaires</b>				
		École et Cinéma	2,00 €	2,00 €		
		Collège au cinéma	2,50 €	2,50 €		
		Lycéens et apprentis au cinéma	2,50 €	2,50 €		
<b>Opérations ponctuelles Ville</b>						
Tarif unique Semaine bleue et Festival Sociétés en transition		5,70 €	6,00 €			
Tarif unique jeune public pour opération en partenariat (MJC, CSCB...)		4,00 €	4,00 €			
Tarif unique Noël des enfants		4,00 €	5,00 €			
Projection événementielle longue durée (film + collation)		10,00 €	10,00 €			
<b>Opérations nationales</b>						
Festival Télérama et Festival Télérama enfants		3,50 €	3,50 €			
Printemps du cinéma		4,00 €	4,00 €			
Fête du cinéma	4,00 €	4,00 €				
délibération du 29/06/2000	<b>Ticket spectacles (contremarque type CE)</b>	6,50 €	-			
	<b>Exonérés</b>					
	Accompagnateurs scolaires et centre de loisirs	0,00 €	0,00 €			
	Invitations Ville pour les événements, Nouveaux Scéens, Bacheliers, Petits champions de la lecture...	0,00 €	0,00 €			
	Invitations distributeurs	0,00 €	0,00 €			
délibération du 29/06/2000	Geste commercial si problème technique pendant la projection et impossibilité de rembourser	0,00 €	0,00 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Tarifs appliqués au 1er-09-2020	Tarifs à compter du 1er-09-2021	
Salle de musculation	Délégation 18/05/06	Tarif annuel d'inscription			Produits 2020 : 42 517,49 €
		1 - <u>Pour les Scéens</u> :			
		- 11 mois	346,50 €	346,50 €	
		- 10 mois	315,00 €	315,00 €	
		Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est diminuée de 31,50 € par mois. Tout mois commencé est dû.			
		- réduction de 50 %, sur justificatif, aux Scéens étudiants, lycéens, chômeurs ou bénéficiaires du RMI,			
- 11 mois	173,25 €	173,25 €			
- 10 mois	157,50 €	157,50 €			
- réduction de 25 % aux adhérents de clubs sportifs de la Ville.					
- 11 mois	259,82 €	259,82 €			
- 10 mois	236,20 €	236,20 €			
Les réductions sont applicables sur présentation d'un justificatif à l'inscription, si le justificatif est fourni après l'inscription, la prise en compte se fera à compter du mois M+1. Aucune rétroactivité ne sera appliquée.					
2 - <u>Pour les non Scéens</u> :					
- 11 mois	383,90 €	383,90 €			
- 10 mois	349,00 €	349,00 €			
Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est diminuée de 34,90 € par mois. Tout mois commencé est dû.					
3 - <u>Dispositions générales</u>					
Ces tarifs donnent droit à une séance de gymnastique le mercredi pour la durée de l'abonnement. Toute inscription s'effectue pour la saison sportive. Les inscriptions commencent à compter du mois de septembre pour une durée minimale de 10 mois ou maximale de 11 mois (juillet inclus). Cependant, des inscriptions sont possibles tout au long de la saison sportive dans la limite des places disponibles et engagent le pratiquant jusqu'au 30 juin. Aucune inscription ne sera effectuée pour un seul mois, aussi les personnes désirant s'inscrire début juin s'engagent obligatoirement jusqu'à fin juillet.					
Seules les personnes inscrites au cours de l'année peuvent fréquenter la salle durant le mois de juillet.					
Les demandes de remboursement de cette activité sportive sont accordées en cas de déménagement hors des villes composant l'ancien périmètre de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre et des communes limitrophes (Bagneux et Fontenay-aux-Roses) sur présentation obligatoire d'un justificatif. La prise en compte de la cessation de l'activité se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif et aucune rétroactivité ne sera accordée. Les remboursements sont également possibles en cas de maladie justifiant l'incapacité de la pratique sportive durant plus d'un mois et sur présentation obligatoire d'un certificat médical. Le justificatif doit être fourni au moment de l'arrêt médical, aucune rétroactivité ne sera accordée.					

Désignation	Décision		TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution	Nature de la prestation	Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
<p>Stages multisports pour les enfants de 8 à 12 ans pendant les vacances scolaires</p> <p>Stage d'une semaine à chaque période de vacances scolaires</p>	délibération du 18 décembre 2014	<p><u>Tarif journalier (avec obligation de s'inscrire pour l'intégralité de la période)</u></p> <p>- enfants scéens</p> <p>Inscription et facturation sur l'intégralité de la semaine de stage.</p> <p>- enfants non scéens</p>	<p>Si QF ≤ à 272,46 € : 6,28 €</p> <p>Si 272,46 € ≤ QF &lt; 1 628,43 € : 0,0093955 x QF + 3,720</p> <p>Si QF ≥ 1628,43 € : 19,02 €</p> <p>21,10 € (tarif forfaitaire)</p>	<p>Si QF ≤ à 272,46 € : 6,37 €</p> <p>Si 272,46 € ≤ QF &lt; 1 628,43 € : 0,0095430 x QF + 3,769</p> <p>Si QF ≥ 1628,43 € : 19,31 €</p> <p>21,42 € (tarif forfaitaire)</p>	<p>Produits 2020 : 4 296,66 €</p> <p>Les inscriptions se font par semaine complète selon le quotient familial</p> <p>Cours encadrés par des éducateurs sportifs avec la participation d'associations sportives</p> <p>- non facturation de la journée accordée exclusivement sur présentation d'un certificat médical avant la fin du stage,</p> <p>- inscription / désinscription jusqu'à 8 jours avant le début du stage,</p> <p>- toute désinscription faite hors délai donne lieu à facturation.</p> <p>Harmonisation du QF plancher et plafond avec le reste des prestations</p>
Cross	délibération du 18 décembre 2014	<p><u>Tarif des courses</u></p> <p>- Course de 5 km . étudiant 3,00 €</p> <p>- Course de 10 km . étudiant 6,00 €</p> <p><u>Autres courses</u></p> <p>- courses des enfants gratuit</p> <p>- foulée pour tous gratuit</p> <p>- marche nordique de 5 km gratuit</p> <p>Paiement en ligne possible avec un supplément à payer au prestataire de paiement en ligne :</p>	<p>5,00 €</p> <p>3,00 €</p> <p>8,00 €</p> <p>6,00 €</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p> <p>0,80 € pour la course de 5 km</p> <p>1,00 € pour la course de 10 km</p>	<p>5,00 €</p> <p>3,00 €</p> <p>8,00 €</p> <p>6,00 €</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p> <p>0,80 € pour la course de 5 km</p> <p>1,00 € pour la course de 10 km</p>	Produits 2020 : 5 928 €

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2021	Appliqués en 2022	
Installations sportives		Salles omnisports du site sportif et de loisirs des Blagis, du Centre et des Clos Saint-Marcel	18,00 € de l'heure	18,50 € de l'heure	Produit 2020 : 28 062,81 €
		Grande salle du Petit Chambord	14,50 € de l'heure	15,00 € de l'heure	
		Dojo gymnase du Centre et des Clos Saint Marcel	14,50 € de l'heure	15,00 € de l'heure	
		Salle de gymnastique du gymnase du Centre	16,00 € de l'heure	16,50 € de l'heure	
		Salle de musculation et de cardio-training de la halle des Blagis : mise à disposition auprès des établissements scolaires et leurs associations sportives, en accès partagé, hors vacances scolaires	18,00 € de l'heure	18,50 € de l'heure	
		Mise à disposition auprès des associations sportives scéennes (hors salle de musculation et de cardio-training de la halle des Blagis)	gratuit	gratuit	
Cours de tennis des Clos Saint-Marcel – terrains extérieurs		Etablissements scolaire	6,00 € de l'heure	6,00 € de l'heure	Produit 2020 : 204 € (usagers et autre public)
		Usagers scéens suivants : familles nombreuses, jeunes de moins de 18 ans, lycéens et étudiants	6,00 € de l'heure	6,00 € de l'heure	
		Autre public	9,00 € de l'heure	9,00 € de l'heure	
		Salle de musculation et de cardio-training de la halle des Blagis : mise à disposition auprès des établissements d'enseignement secondaire et supérieur et d'associations sportives scéennes, en accès partagés, d'un créneau hebdomadaire de 3 heures, hors vacances scolaires	419,00 € tarif forfaitaire annuel	427,00 € tarif forfaitaire annuel	

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	Modalités de calcul résultant de la délibération du 27 novembre 2019	Pièces justificatives	Observations
<b>Rappel des règles de calcul du quotient familial définies par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2019</b>	délib. 27 nov. 2019	<p><b>Prestations appliquant le QF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil péri-scolaire du matin</li> <li>- Pause méridienne</li> <li>- Accueil péri-scolaire soir maternel</li> <li>- Accueil péri-scolaire soir Elémentaire</li>   <li>- ALSH mercredi</li> <li>- ALSH vacances</li> <li>- Classes transplantées</li> <li>- Séjours de vacances (enfants / adolescents)</li> <li>- Mini-séjours</li> <li>- Stages multi-sports</li> </ul> <p><b>Allocations et aides communales basées sur le QF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Allocation communale d'aide à la famille (ACAF)</li> <li>- Coupons enfants</li> </ul>	<p>Le calcul du QF s'effectue comme suit :</p> <p>+ total des revenus imposables (année N-2), hors prestations ALD (affectation de longue durée)        + pensions et bourses reçues ou versées N-2        - impôt payé sur le revenu N-2</p> <p>-----</p> <p>somme divisée par 12 mois.        + revenu solidarité active (RSA) de l'année N        + Versements de la CAF (dont allocations familiales, PAJE, APL, CLCA, ASF), hors versements liés au handicap de l'année N</p> <p>-----</p> <p>Total des ressources mensuelles de l'année N divisé par le nombre de parts.</p> <p><b>Nombre de parts le jour du calcul :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- foyer : 1 part</li> <li>- adulte du foyer : 1/2 part chacun</li> <li>- enfants 1 et 2 : 1 part chacun</li> <li>- enfants 3 et suivants : 1,5 parts chacun (enfant = enfant fiscalement à charge).</li> <li>- personne handicapée : +1/2 part</li> </ul> <p>-----</p> <p>Le QF vaut pour une année civile.        A titre exceptionnel et après étude, le QF peut-être calculé pour 3 mois pour les situations familiales évolutives dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- changement de centre CAF (caisse allocation familiale)</li> <li>- personne sans emploi.</li> </ul>	<p>* deux justificatifs de domicile :  <u>justificatif 1</u> : la taxe d'habitation de la résidence principale (ou assurance habitation si la famille a emménagé après le 1er janvier de l'année)  <u>justificatif 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>pour les locataires</u> : une quittance de loyer de moins de 3 mois</li> <li>- <u>pour les propriétaires</u> : le dernier avis de la taxe foncière (ou acte notarié d'acquisition de la résidence principale, si la famille a emménagé après le 1er janvier de l'année) ;</li> <li>* « l'avis d'imposition primitif » ou « l'avis de non-imposition primitif » 2021 (relatif aux revenus de l'année 2020) de toutes les personnes vivant au foyer ;</li> <li>* l'attestation de paiement de la Caisse d'allocations familiales de moins de trois mois avec l'adresse de la résidence sur Sceaux, mentionnant les enfants et le montant des prestations ;</li> <li>* le dernier bulletin de salaire de toutes les personnes vivant au foyer ;</li> <li>* la carte d'invalidité : les personnes handicapées bénéficient en effet d'une demi-part supplémentaire le cas échéant</li> </ul>	